



## Déclaration de Bangui



sur

la position commune des Ministres en charge de l'environnement et des forêts d'Afrique centrale sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post-Kyoto 2012

Nous, Ministres en charge des forêts et de l'environnement des Etats membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), réunis les 10 et 11 septembre 2008 à Bangui, en République centrafricaine,

### **Ayant conscience que :**

- L'Afrique Centrale, second massif forestier tropical mondial avec la spécificité de ses écosystèmes forestiers, **doit adopter et renforcer une position commune** pour les négociations sur le futur régime post-Kyoto sur le climat;
- Les conclusions scientifiques du quatrième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) plaide en faveur de l'inclusion des forêts tropicales dans le futur régime Post-Kyoto;
- Le renforcement du groupe régional de négociateurs sur les enjeux des changements climatiques au sein de la COMIFAC / Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) à l'image des autres régions d'Afrique et du monde est une nécessité dans la perspective de la COP15 de Copenhague/Danemark.

### **Reconnaissant que :**

- Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est impliqué dans la préparation des points focaux climat de la région Afrique centrale pour les négociations sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

### **Etant convaincus que :**

- Seule une approche sous-régionale concertée et coordonnée des gouvernements d'Afrique centrale avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux est le gage d'une prise en compte des intérêts de la sous-région dans les négociations post-Kyoto sur le climat;
- Les activités d'atténuation sur le mécanisme de Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD) dans

les pays en développement doivent être éligibles dans les futurs mécanismes d'incitations positives de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES).

**Réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre :**

- Les instruments régionaux et internationaux relatifs à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale;
- Les stratégies qui contribuent à l'effort mondial de réduction des émissions des gaz à effet de serre;
- Les politiques sectorielles nationales intégrant la dimension REDD et les stratégies d'adaptation au niveau national et sous-régional;
- Les alliances et partenariats "gagnant-gagnant" avec les autres régions du monde en vue de préserver la planète commune.

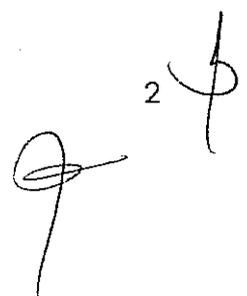
**Décidons de :**

1. Renforcer et élargir le groupe régional de négociateurs de la COMIFAC sous l'égide de la CEEAC. Ce groupe de négociateurs sera composé d'experts multidisciplinaires qui devront participer à toutes les réunions préparatoires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) avec l'appui d'une équipe de scientifiques travaillant entre autres, sur les questions de la déforestation, de la dégradation des forêts, de la conservation et de la gestion durable des forêts et sur l'accroissement des stocks de carbone;
2. Donner mission au groupe régional d'experts / négociateurs d'élaborer et renforcer sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC **une vision et une position commune** de l'Afrique Centrale sur les aspects techniques et politiques émanant de la feuille de route de Bali;
3. Demander au PNUE conformément au mandat reçu de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) d'assurer un appui logistique et stratégique aux experts / négociateurs de la COMIFAC/CEEAC et de veiller à une représentativité de la région Afrique centrale dans le **Panel d'experts de Haut niveau** chargé de conduire les négociations au nom de l'Afrique;
4. Inviter les partenaires intervenant dans ce domaine de coordonner et de mutualiser leurs initiatives à travers la COMIFAC dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes forestiers;

Ed J 99



de

2 

5. Solliciter le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC-CBFF) à soutenir les efforts des pays du Bassin du Congo dans le processus de négociations post-Kyoto sur le climat;
6. Solliciter le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC-CBFF) ainsi que les autres partenaires à financer à court, moyen et long terme, des projets REDD et des projets de renforcement des capacités techniques pour la mesure et la surveillance des stocks de carbone dans la région;
7. Mettre en place sous la tutelle de la CEEAC / COMIFAC, des Stations régionales de réception des images satellites avec l'appui des partenaires en définissant un cadre de gestion et de fonctionnement;
8. Négocier le scénario de référence de la dégradation des forêts d'Afrique centrale en menant une étude prospective sur les futures pressions.

***En appelons :***

Aux Institutions du Système des Nations Unies, à l'Union Africaine, à l'Union Européenne, à l'Organisation Internationale de la Francophonie, au Secrétariat du NEPAD et au Panel d'experts de Haut niveau de soutenir les pays du Bassin du Congo dans leur démarche visant entre autres l'inclusion des questions relatives à la gestion des **forêts tropicales** dans les arrangements post-Kyoto;

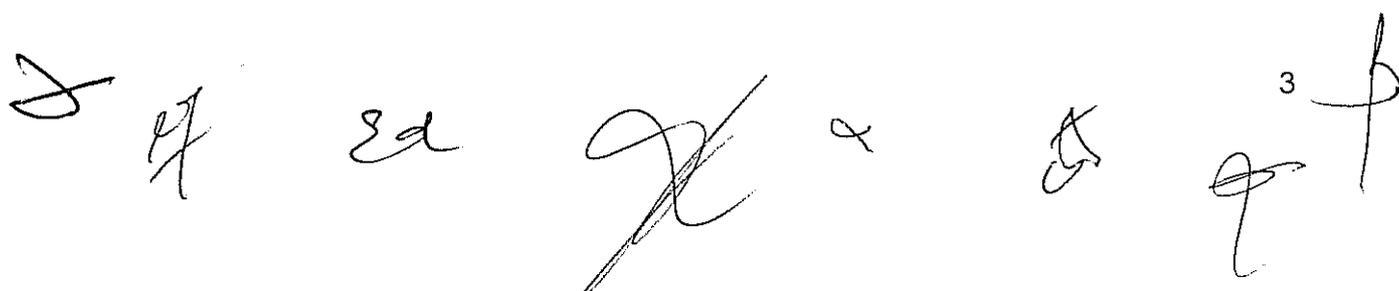
Aux partenaires techniques et financiers pour leur appui multiforme à la mise en œuvre de la présente déclaration et pour accroître leurs efforts pour soutenir la cause de l'Afrique centrale dans la mise en place d'un nouveau régime post-Kyoto sur le climat;

A l'appui de la Conférence Internationale de Kinshasa en 2009 sur les Forêts, le Climat et la biodiversité.

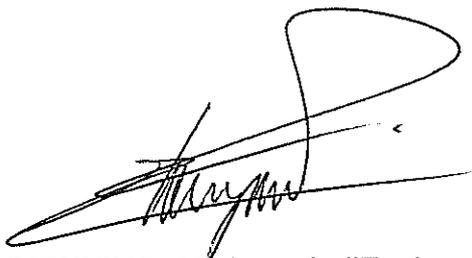
***Sollicitons :***

Son Excellence **François Bozizé**, Président de la République Centrafricaine, pays hôte, de bien vouloir présenter à l'Union Africaine et à l'Assemblée générale des Nations Unies, la présente Déclaration.

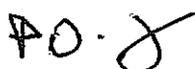
  
**Fait à Bangui, le 11 Septembre 2008**



Ont signé :



- 1- **S.E.M Anatole KANYENKIKO**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics de la République du Burundi;



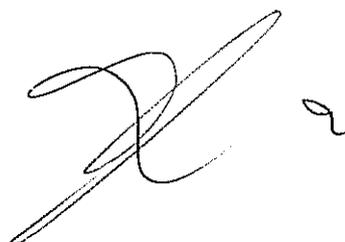
- 2- **S.E.M Elvis NGOLE NGOLE**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun;

- 3- **S.E.M Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo;



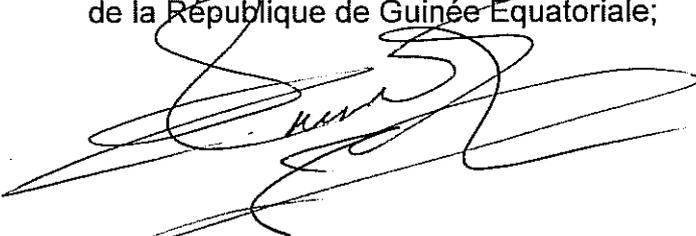
- 4- **S.E.M Georgette KOKO**, Vice-Premier Ministre, Ministre en charge de l'Environnement de la République Gabonaise;

- 5- **S.E.M Emile DOUMBA**, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche de la République Gabonaise;



*Carlos N. Otong*

- 6- **S.E.M Carlos NSUE OTONG**, Vice-Ministre de la Pêche et de l'Environnement de la République de Guinée Equatoriale;



- 7- **S.E.M Domingo OLOMO NVE**, Vice-Ministre de l'Agriculture et des Forêts de la Guinée Equatoriale;



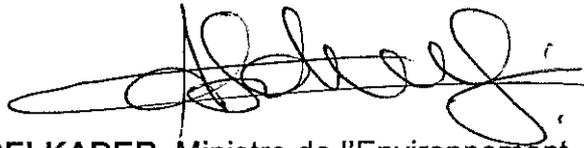
- 8- **S.E.M Yvonne MBOÏSSONA**, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement de la République Centrafricaine;



- 9- **S.E.M Raymond ADOUMA**, Ministre délégué, charge de l'Environnement de la République Centrafricaine;



- 10- **S.E.M José B. ENDUNDO**, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo;



- 11- **S.E.M. KHADIDJA ABDELKADER**, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques de la République du Tchad;

